

Perpignan, le 16 juin 2022

**Décision n°2022-026 du 16 juin 2022 portant nomination des représentants du personnel à la commission consultative paritaire**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 711-1 et L712-2 ;  
Vu les statuts de l'université de Perpignan ;  
Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment son article 1-2 ;  
Vu la décision du 16 mars 2009 portant création d'une commission consultative paritaire à l'université de Perpignan ;  
Vu la décision n° 2018-083 du 7 décembre 2018 proclamant les résultats à l'élection professionnelle pour le renouvellement des représentants du personnel à la commission consultative paritaire de l'Université de Perpignan Via Domitia - scrutin du 6 décembre 2018 ;  
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n°01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;  
Vu la décision n°2019-001 du 8 janvier 2019 portant nomination des représentants du personnel à la commission consultative paritaire ;  
Sur proposition des organisations syndicales,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Sont nommés membres de la commission consultative paritaire (CCP) en qualité de représentant du personnel, pour la durée du mandat restant à courir à compter de la présente décision :

Niveau de catégorie	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
A	M. Jonathan CORTADELLAS (SNPTES) Mme Yovanka DJUROVIC (CGT Ferc-Sup / FSU)	Mme Latifa PORTA (SNPTES) En cours de désignation
B	Mme Dorothée CALVET (SNPTES)	M. Jean-Noël MORERA (SNPTES)
C	Mme Fabienne ESTEVE (SNPTES) Mme Salvadora VEAS (CGT Ferc-Sup / FSU)	Mme Charlotte BARELAUD (SNPTES) M. Julien GELYS (CGT Ferc-Sup / FSU)

**Article 2 -** La décision n° 2019-001 du 8 janvier 2019 susvisée est abrogée.

**Article 3 -** La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur la liste « admin-info » et sur le site internet de l'Université.

Le président de l'université,  
Yvan AUGUET

